

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 JUIN 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/06/01**

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au SDESM pour l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue du Général Leclerc (phase 1)**

Madame le Maire expose que l'avenue du Général Leclerc est la prochaine rue qui sera refaite après la rue des Montgrisards. Compte tenu de la longueur de cette rue (1.3km), il est préférable de scinder ce chantier d'envergure en 3 phases successives, pour lisser le coût des travaux sur 3 à 4 exercices budgétaires.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de Saâcy-sur-Marne est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux de l'avenue du Général Leclerc.

Le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant Projet Sommaire, aux montants suivants :

	Coût des travaux	Montant à la charge de la commune
Réseau basse tension (BTA)	195 235 € HT	78 094 € HT
Réseau éclairage public (EP)	165 050 € TTC	130 050 € TTC
Réseau communication électronique (CE)	136 979 € TTC	136 979 € TTC

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240513-2024\_06\_01-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.

**TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

**DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de l'avenue Général Leclerc.

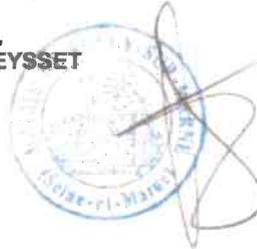
**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

**Publication du :**  
**14/06/2024**

Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 28/06/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-2177 03974-20240513-2024\_06\_01-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

**Séance du 13 JUI 2024**

**Nombre de membres  
en exercice : 19**

**Nombre de membres  
présents : 13**

**Qui ont pris part à la  
délibération : 14**

**Date de la  
convocation :  
07/06/2024**

**Date d'affichage :  
07/06/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

***Délibération n°2024/06/01***

**Convention Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2024**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental, accompagné d'une convention, informant que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dettes de loyer), tant dans le parc privé que public.

Il intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire.

Ce dispositif soutient par ailleurs financièrement les structures d'insertion effectuant de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction de ménages en insertion.

Le Conseil Départemental propose, à cet effet, une convention d'adhésion ayant pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL), pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

La contribution est fixée à 0,30 € par habitant, depuis 2013, pour toute commune de plus de 1 500 habitants.

Vu la délibération n°2014/06/11 du 13/06/2014 décidant l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL),

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

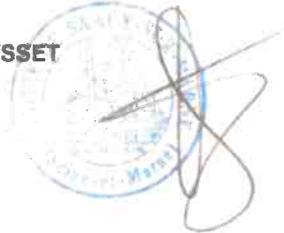
99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_02-

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL), soit une participation de 565 € pour 2024, et autorise Mme le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant (avenant,...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_02-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 JUIN 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

***Délibération n°2024/06/03***

**Proposition d'indemnisation de Mme SCIGALA  
dans le cadre d'une procédure contentieuse**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'une déclaration préalable de travaux de Mme SCIGALA Jeannine portant sur la pose de volets roulants, un arrêté d'opposition avait été pris le 30 juin 2023. Le pétitionnaire avait contesté cette décision d'abord via un recours gracieux reçu en mairie le 8 août 2023 puis en l'absence de réponse de la municipalité, via un recours pour excès de pouvoir dont la requête a été notifiée en mairie le 11 décembre 2023.

Dans le cadre d'une bonne administration de la justice, le tribunal a proposé aux parties le recours à une médiation.

Madame le Maire propose, pour éviter une perte de temps et des frais supplémentaires, de faire droit à la demande de Mme SCIGALA, sans recourir à un médiateur, en retirant son arrêté d'opposition contesté et en procédant au versement d'une indemnisation à hauteur des frais de justice engagés par le requérant.

Conformément aux pièces justificatives produites par la défense de Mme SCIGALA, les honoraires d'avocat s'élèvent à 4 700 € TTC tandis que la protection juridique de Mme SCIGALA lui a remboursé la somme de 1 304 €. Ainsi, Mme SCIGALA a un reste à sa charge de 3 396 €.

En conséquence, Madame le Maire propose, pour résoudre de manière amiable le litige, d'indemniser Mme SCIGALA à hauteur 3 000 €.

Vu les pièces du dossier,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_03-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votes exprimés (M. CAPDEVILLE votant CONTRE),

ACCEPTE l'indemnisation des frais de justice de Mme SCIGALA Jeannine pour un montant de 3 000€.

AUTORISE Mme le Maire à mandater la dépense correspondante.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_03-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

**Séance du 13 JUIN 2024**

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/06/04**

**Acceptation d'un don de la parcelle A 371 pour l'euro symbolique**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme CRESP Michèle, par courrier en reçu le 22 avril 2024, propose de donner à la commune, pour l'euro symbolique, la parcelle A 371, d'une superficie de 220m<sup>2</sup>, située au lieudit « la Belle Enté » en zone Ucb.

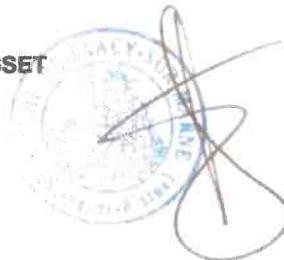
Considérant la localisation de la parcelle.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle A371 d'une surface de 220m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié et tout document de rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_04-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 JUIN 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

## ***Délibération n°2024/06/05***

### **Désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal**

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Madame le Maire précise que le Conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

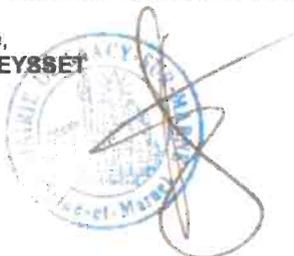
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE, parmi les Conseillers Municipaux, M. LEBRUN Alain et M. POMMERY Steeve (suppléant), en tant que correspondants défense de la commune de Saâcy-sur-Marne.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-justice.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_05-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

**Séance du 13 JUIN 2024**

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/06/06**

**Adaptation du service de cantine à l'accueil d'enfants  
atteints d'allergie alimentaire**

Madame le Maire précise que de plus en plus d'enfants sont atteints d'allergie alimentaire. Il conviendrait donc de proposer une solution de cantine pour ces familles, en adaptant le fonctionnement du service de restauration scolaire.

Un accueil spécifique sera ainsi organisé pour accueillir ces enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé) durant le temps du midi :

- ✓ Les parents préparent et remettent au service cantine, en début de matinée, un panier repas avec une identification claire de l'enfant (nom et prénom de l'enfant inscrit sur le panier repas).
- ✓ Ce panier repas est ensuite mis au réfrigérateur.
- ✓ Durant le temps de midi, les enfants atteints d'allergie seront regroupés sur une table du réfectoire ou dans une autre salle, sous la surveillance d'un agent qui sera exclusivement affecté à la gestion de ce groupe.
- ✓ L'agent sera chargé du réchauffage des plats (au micro-onde), de la distribution des plats nominatifs et de la surveillance de ces enfants.

Considérant l'intérêt des familles,

Vu la procédure mise en place,

Vu la délibération n°2023/03/05 portant modification des tarifs des services périscolaires (cantine, étude et périscolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votes exprimés (Mesdames MONTAMBAULT, ESCULIER et DELACOURT votant CONTRE) :

ACCEPTTE l'adaptation du service de cantine scolaire permettant l'accueil d'enfants atteints d'allergie alimentaire,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_06-

APPLIQUE à ce service spécifique, le tarif en vigueur de « surveillance des enfants durant le temps de midi sans fourniture de repas » prévu dans la délibération susmentionnée (soit actuellement 3,50€).

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2024\_06\_06-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 JUIN 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

***Délibération n°2024/06/07***

**Contrat de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour la vérification Sélective des Locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales**

Madame le Maire indique que les bases de calcul pour les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) ont été créées dans les années 70. Or, les habitats ont fortement évolué depuis, évolutions qui n'ont pas toujours été prises en compte pour actualiser les bases de ces impôts.

En conséquence, la DGFIP, organe chargé d'assurer le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition, sollicite les municipalités pour collaborer à la fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties, optimiser les bases fiscales communales et assurer l'égalité et la justice fiscale.

Ainsi, Madame le Maire propose de conclure ce partenariat pour une période de 2 ans. Le bilan des travaux sera présenté lors de la réunion annuelle de la commission communales des impôts directs locaux.

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un contrat de partenariat « Vérification Sélective des Locaux » avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Seine-et-Marne,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-2177 03974-2024 06 13-2024\_06\_07-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

**Séance du 13 JUIN 2024**

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 13

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Date de la  
convocation :  
07/06/2024

Date d'affichage :  
07/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique, adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

**Absents excusés :**

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

Mme BROCARD Marie-Laure,

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre MATTIUZ

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/06/09**

**Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune,  
bilan de la concertation et poursuite de la procédure**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 avril 2015, la commune de Saâcy-sur-Marne a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

La création de la Communauté d'Agglomération a entraîné de fait le transfert de la compétence « documents d'urbanisme » à cette dernière. Il appartient alors à la Communauté d'Agglomération de poursuivre et de finaliser la procédure en cours.

Pour mémoire le projet de PLU s'organise autour des principes d'aménagement et de développement durables suivants :

- Envisager un développement urbain de qualité et durable,
- Préserver et améliorer le cadre de vie et le fonctionnement urbain,
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et environnemental.

Les orientations en matière d'aménagement et de développement durables définies dans le PADD du PLU ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal acté par une délibération de la commune de Saâcy-sur-Marne le 28 janvier 2020. Ce débat a également été acté par le Conseil Communautaire le 27 février 2020.

Le projet de révision du PLU de la commune arrive aujourd'hui à son terme et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les documents du PLU afin que la procédure puisse se poursuivre conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

En parallèle, il convient que la commune se prononce sur la concertation et en dresse le bilan.

Cette concertation s'est effectuée conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme pendant toute la durée de la procédure conformément aux dispositions initialement définie dans la délibération de prescription, à savoir :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-2177 03974-2024.06.13-2023\_06\_09-

- Information et mise à disposition des documents de travail tout au long de la procédure en mairie accompagné d'un registre ou chacun pouvait exprimer ses remarques.
- Information de la population sur le projet de révision du PLU au travers de panneaux explicatifs en Mairie.

Le public a pu s'exprimer au travers :

- du registre mis à disposition en Mairie et à la Communauté d'Agglomération.

Aucune remarque n'a été faite dans le cadre de cette concertation et il convient d'en dresser un bilan favorable.

VU le Code de l'urbanisme,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-57,  
VU la délibération du Conseil Municipal de Saâcy-sur-Marne en date du 29 avril 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation.

VU l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n°91 du 14 novembre 2017 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son Conseil Communautaire à compter du 1er janvier 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 1er janvier 2020 ;

VU les délibérations actant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au sein du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2020 et au sein du Conseil Communautaire le 27 février 2020 ;

VU la concertation effectuée tout au long de la procédure ;

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le projet de PLU tel qu'il est présenté.

ACTE le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DEMANDE à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de finaliser la procédure en procédant à l'ARRET du projet révisé afin de consulter les Personnes Publiques Associées.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 14/06/2024.

Publication du :  
14/06/2024

Le Maire,  
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240613-2023\_06\_09-